

1. **PRE-INSCRIPTION** : Sur Internet

<http://www.ac-martinique.fr>

(rubrique « examens »)

du **Jeudi 11 octobre au Jeudi 08 novembre 2018.**

*Procédure :*

- **Si vous étiez inscrit à la session 2018 du Bac Pro dans l'académie de Martinique**, veuillez saisir votre numéro de candidat inscrit sur votre dernier relevé de notes, ce qui permettra le rappel des informations déjà saisies à la session précédente.
- **Si vous vous inscrivez pour la 1<sup>ère</sup> fois** ou bien **si vous étiez inscrit dans une autre académie** : vous devez alors renseigner l'intégralité des rubriques.
- Obligation de renseigner une adresse électronique.

*Validation de la pré-inscription :*

- **Pour que votre préinscription soit enregistrée**, il est impératif que vous suiviez la procédure jusqu'à l'obtention d'un **numéro d'inscription** et d'un **numéro d'ordre** (apparaissant derrière le tiret). Numéros à conserver **IMPERATIVEMENT**
- Vous pouvez ensuite modifier votre pré-inscription (jusqu'au 08 novembre 2018). Pour cela, vous devrez saisir le numéro d'inscription qui vous aura été attribué ainsi que votre date de naissance. Une fois la modification effectuée, votre numéro d'inscription restera inchangé mais sera suivi d'un nouveau numéro d'ordre.
- Si vous changez d'adresse postale, vous devrez aussitôt communiquer la nouvelle adresse, par écrit, au Rectorat.

Le programme des épreuves (définition des épreuves, référentiel, tableau de correspondance) est consultable sur le site EDUSCOL : <http://eduscol.education.fr/cid47640/le-baccalaureat-professionnel.html>

2. **INSCRIPTION DEFINITIVE** :

Dès la finalisation de votre inscription sur internet, vous recevrez, **sur votre messagerie électronique**, une **confirmation d'inscription que vous devrez imprimer, vérifier**, et éventuellement compléter ou corriger, puis dater, **signer et expédier au Rectorat de Martinique – Les Hauts de Terreville – 97279 SCHOELCHER Cedex**, accompagnée des pièces justificatives énumérées ci-dessous.

***Votre candidature sera annulée si cette « confirmation d'inscription » signée et accompagnée des pièces justificatives n'est pas parvenue au Rectorat le Lundi 03 Décembre 2018***

***Pièces justificatives à fournir :***

- Photocopie d'une **pièce d'identité**,
- **Relevés de notes** de diplômes obtenus,
- Candidats inaptes à la pratique de l'EPS : **certificat médical** d'inaptitude,
- Candidats ayant déjà subi une session du Bac Pro : photocopie du **dernier relevé de notes** obtenues à l'examen,
- Candidats n'ayant jamais subi une session de Bac Pro : **attestation de formation et de pratique professionnelle**,
- Candidats présentant un handicap : **demande d'aménagement d'épreuves** ([www.ac-martinique.fr](http://www.ac-martinique.fr), rubrique « examens et concours » puis « aménagement des épreuves »)
- Candidats se présentant au titre de leur expérience professionnelle de 3ans : **attestation d'activité**,
- Candidats au bac « aménagement et finition du bâtiment », « technicien du bâtiment : organisation et réalisation du gros œuvre », technicien d'études du bâtiment option A et B » « menuiserie aluminium-verre », « ouvrages du bâtiment : métallerie », « travaux public » et « technicien constructeur bois » doivent fournir avec leur confirmation d'inscription, **l'attestation de travail en hauteur** prévue par la recommandation R.408 de la Caisse nationale d'assurance maladie et des travailleurs salariés relative, en tout ou partie, au montage, à l'utilisation et au démontage des échafaudages de pied,
- **Déclaration de décharge**,
- Certificat de participation à la journée défense et citoyenneté (**JDC**) pour les candidats de moins de 25 ans.